



PROCES VERBAL CONSEIL DE GESTION

Lundi 3 octobre 2022

MEMBRES PRESENT(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Viviane ALARY	Département d'espagnol
Régis GAYRAUD	Département d'études slaves
Christophe GELLY	Département d'anglais
Collège B	
Philippe FORGES	Département LEA
Sandhya PATEL	Département d'anglais
Fanny PLATELLE	Département d'allemand
Nicolas VIOLLE	Département d'Italien
Collège BIATSS	
Aurélié BOUVIER	Scolarité
Virginie EYMARD	Pôle Relations extérieures et internationales
Olivia COUTURIER	Pôle Finances Centre-Ville
Nathalie POLICARD	Secrétariat LLCER et EEI
Collège usagers	
Ekko GAULLIER	Master LEA
Membres extérieurs	
Henri DURAN	Rectorat de Clermont-Ferrand
Benoit BOUSCARELLE	Onde porteuse
INVITES PERMANENTS	
Patrick Del DUCA	Directeur de l'UFR LCC
Cécilia BRASSIER	Directrice adjointe
Eve-Elise JOYAUX	Responsable administrative



MEMBRES EXCUSE(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Anne GARRAIT BOURRIER (procuration)	Département d'anglais
Bénédicte MATHIOS (procuration)	Département d'espagnol
Collège B	
Olivia SALMON MONVIOLA (procuration)	Département LEA
Sébastien LE FLOC'H (procuration)	Département information et communication
Collège BIATSS	
Aurélié BOUVIER (procuration)	Scolarité
Nathalie NIELLI (procuration)	Gestion des salles / DU IBF

Début de séance à 14h05.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2. AIDES A PROJETS PEDAGOGIQUES

Patrick Del DUCA présente le tableau récapitulatif des demandes Aides aux Projets Pédagogiques (APP) pour le premier semestre 202-2023 (cf. annexe 1).

Les 8 demandes d'aides à projets pédagogiques pour le premier semestre sont validées à l'unanimité pour un montant prévisionnel de 5 316,61 €.

3. CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2022-2023

A la demande de Philippe FORGES, responsable de la licence LEA, une modification du calendrier pédagogique est proposée (cf. annexe 2, modifications en rouge).

La nouvelle version du calendrier pédagogique est adoptée à l'unanimité.



4. DIALOGUE DE GESTION 2023

Patrick Del DUCA présente le résultat des arbitrages de la gouvernance suite au dialogue de gestion 2023 (cf. annexe 3).

Un poste de second degré est toujours vacant en portugais ainsi qu'un support ATER en espagnol. La publication du poste de Madame CHEVRIER-BOSSEAU est reporté à la prochaine campagne à la demande du département d'anglais. Un ATER sera recruté pour la rentrée 2023-2024.

5. BILAN DE LA RENTREE

5.1. Effectifs

En licence LLCER, le parcours anglais se maintient. Les effectifs sont à la hausse en espagnol enseignement à distance ce qui conforte la pertinence de ce parcours que la gouvernance envisageait de fermer il y a quelques années. Les autres langues à plus petits effectifs se maintiennent avec une tendance à la hausse pour l'italien depuis quelques années.

La capacité d'accueil de la 1^{ère} année LEA évolue comme suit : 175 places au total, moins 5 places en espagnol soit 65 places, ajout de 2 places en russe et en portugais afin que les porter à 15 places (niveau équivalent à l'italien). L'an dernier, 5 places avaient été enlevées à l'allemand pour alimenter l'arabe.

En LEA anglais-espagnol, le nombre important de redoublants augmente mécaniquement le nombre de groupes. Cécilia BRASSIER s'interroge sur ce chiffre. Est-ce l'effet COVID ? Patrick Del DUCA répond par l'affirmative, mais précise que beaucoup d'étudiants sont mis en difficulté par le volume des matières d'application et se réorientent par la suite.

Sandhya PATEL évoque un problème en parcours anglais LLCER dans lequel les « Oui si » étaient 127 à avoir été acceptés en 1^{ère} année.

5.2. Mineures

Un point d'attention est porté aux mineures partagées avec l'UFR LCSH. Les étudiants en Science du langage (SDL) pouvaient choisir en mineure chacune des 5 langues de la licence LLCER et, inversement, les étudiants LCC de ces parcours pouvaient choisir SDL. En 2022-2023, les contraintes d'emploi du temps n'ont pas permis de proposer la mineur SDL aux étudiants LLCER, l'UFR LCSH ayant fait le choix privilégier l'ouverture vers les étudiants en sociologie.

Un point est prévu courant octobre avec la directrice de l'UFR LCSH à ce sujet. Le département d'anglais juge les contraintes d'emploi du temps trop importantes au regard du nombre d'étudiants concernés, et ce, malgré l'intérêt pour la mineure SDL. Les autres départements souhaitent maintenir cette mineure dans la mesure du possible.



6. INTERNATIONAL

6.1. Cours ouverts aux étudiants d'échanges

L'UFR LCC accueille deux populations d'étudiants d'échange venus d'universités partenaires :

- ceux de la formation Etudes européennes et internationales (EEI) dont les cours sont fléchés et qui ne posent pas de difficulté d'accueil particulière ;
- ceux issus des autres accords Erasmus ou bilatéraux dont le programme d'études est « à la carte ».

Donatella BISCONTI, correspondante relations internationales de l'UFR LCC, a la charge d'orienter ces étudiants vers les cours de l'UFR LCC sur la base de leur *Learning agreement*. A ce titre, il est rappelé que les entrants accueillis dans le cadre d'un accord LCC sont normalement tenus de choisir au minimum 50% de leurs cours dans la composante.

A ce jour, il n'existe pas, à l'échelle de l'UFR ou à celle de l'UCA, de catalogue de cours accessibles aux étudiants d'échange. Certains se sont vu refuser l'accès à des cours en raison d'un manque de places ou du refus d'un enseignant. Ce cas de figure concerne en particulier les départements d'anglais et d'information-communication dont les places en TD sont limitées. Le Pôle relations extérieures et internationales sollicitent un cadrage des mobilités entrantes ainsi que la constitution d'une liste de cours ouverts aux entrants, diffusable dès l'élaboration des *Learning agreements*.

Virginie EYMARD évoque également la problématique du niveau de français, voire d'anglais, qui complexifie les accueils. Elle suggère d'exiger dans l'accord d'échange un niveau minimal de maîtrise du français (B2). Cécilia BRASSIER indique que certains pays exigent de leurs étudiants étrangers un niveau de langue validé par une certification. Patrick Del DUCA alerte sur les risques de cette exigence alors que le nombre d'étudiants d'échanges a baissé significativement depuis plusieurs années.

6.2. Réseau Magellan

Le réseau Magellan, dont Sandhya PATEL est la référente pour l'UFR, permet des échanges, hors convention, dans le monde au bénéfice d'une dizaine d'étudiants par an. L'inscription au dispositif génère des frais d'inscription d'un montant de 130 € par étudiant sortant.

Le conseil adopte à l'unanimité le principe d'une prise en charge de ces frais d'inscription.

6.3. Stages à l'étranger

Sandhya PATEL propose que les critères pour les bourses de stages Erasmus de l'UFR LCC soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2022.

La Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) vient d'alerter les composantes sur un risque de baisse de l'enveloppe annuelle. En cause, l'orientation de la politique Erasmus qui privilégie désormais les mobilités courtes avec un forfait journalier supérieur à ceux des mobilités plus longues. Lorsque la nouvelle dotation sera connue, les critères devront être revus, le



cas échéant, afin d'éviter l'écueil du « premiers arrivés, premiers servis ». La DRIF n'a pas encore de feuille de route claire à ce sujet.

Viviane ALARY s'interroge sur l'opportunité de ses stages en mobilité courte pour les formations LLCER. Nicolas VIOLLE souligne que cela n'a pas de sens au regard de l'immersion souhaitée pour les étudiants. Les stages en télétravail partiel restent des cas rares depuis la fin de la crise COVID. Cécilia BRASSIER pense que cette modalité constituerait un retour en arrière.

Le maintien des critères d'attribution des bourses de stage Erasmus sur l'année civile 2022 est adopté à l'unanimité.

6.4. Accueil d'un enseignant invité au département d'anglais

Anne ROUHETTE a sollicité la direction de l'UFR LCC dans le cadre de la venue d'un professeur de l'Université de Pennsylvanie au département d'anglais. L'enveloppe attribuée par la DRIF est insuffisante pour couvrir les frais de transport (environ 330 € de reste à charge) et elle sollicite un complément pour l'enseignant invité. Eve-Elise JOYAUX s'interroge sur l'opportunité de définir un plafond. Patrick Del DUCA indique qu'un engagement a déjà été pris dans le cas de cet enseignant invité mais qu'il faudrait le prévoir dans l'avenir.

Le complément du reste à charge de l'enseignant par l'UFR LCC est validé à l'unanimité. Il est prévu de faire remonter à la DRIF l'insuffisance des enveloppes.

7. POSITION DE L'UFR AU SEIN DE L'INSTITUT

Patrick Del DUCA dresse un bilan du fonctionnement de l'UFR dans le contexte de l'Institut LLSHS. Il constate que les directeurs de composantes sont de moins en moins associés à des réunions en présence de la gouvernance UCA. Les dialogues de gestion s'effectuent à l'échelle de l'Institut et non plus des UFR. Une strate a été ajoutée mais elle ne dispose pas d'une délégation de pouvoir lui permettant de trancher les questions courantes, notamment RH.

Sandhya PATEL, quant à elle, s'interroge sur le recrutement à l'Institut LLSHS d'une chargée de développement à l'international.

8. BIBLIOTHEQUE CARNOT

Suite à sa publication à la bourse à l'emploi, le poste de bibliothécaire du site Carnot n'a pas été pourvu. Les réticences semblent liées à sa suppression future liée au déménagement de l'UFR LCC sur le site Gergovia. Marie-Aude AUMONIER, conservatrice des bibliothèques LLSHS, va encadrer des étudiants sous contrat afin d'assurer l'ouverture de la structure sur une large amplitude horaire, conformément aux engagements de Fabrice BOYER.



9. POINT BATIMENTAIRE ET EQUIPEMENTS

La signature du Contrat Plan Etat-Région (CPER), dont dépend le projet de nouveau bâtiment pour l'UFR LCC, est toujours bloquée à ce jour. L'UCA envisage d'utiliser son fonds de roulement dont le niveau est trop important au regard du Ministère.

En attendant, des projets d'aménagement peuvent se poursuivre sur le site Carnot. La première phase d'équipement de 16 salles en Ecrans numériques interactifs (ENI) devrait se concrétiser au début du printemps 2023. Il est également prévu de déposer des projets à la CVEC pour la réfection des halls des ailes Carnot et la peinture des couloirs.

Nicolas VIOLLE demande s'il serait possible de renouveler le mobilier pédagogique vétuste de certaines salles.

Pour information, le plan de sobriété énergétique de l'UCA sera discuté en bureau du Conseil d'administration le mardi 4 octobre 2022.

10. QUESTIONS DIVERSES

Nicolas VIOLLE demande si des heures de tutorats étudiants peuvent encore être accordées. Eve-Elise JOYAUX indique que plusieurs demandes hors campagne annuelle vont être remontées à la Direction de la Vie Universitaire et propose d'y inclure les besoins du département d'italien.

Ekko GAULLIER questionne le conseil sur la possibilité de mettre à disposition des étudiants du site Carnot des micro-ondes en accès libre, ceux disponibles dans le restaurant du CROUS étant réservés à la clientèle. Les membres du conseil y sont favorables et le directeur propose de faire remonter cette demande au vice-président étudiant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h11.

Le Directeur,

Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,

Eve-Elise JOYAUX